

Commune d'ESTAVAR 66800

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 27 JANVIER 2025**

Accuse de réception en préfecture  
066-216600726-20250127-DCM2025-01-DE  
Date de télétransmission : 28/01/2025  
Date de réception préfecture : 28/01/2025

Nombre de conseillers en exercice : 8  
Nombre de conseillers présents : 5  
Nombre de votants : 5  
Date de convocation : 20 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 janvier à 19H00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Laurent LEYGUE, Maire. Séance retransmise sur Youtube et Facebook.

Présents : Bruno Cagny, Laurent Leygue, Laurence Barnola, Abdelhaq Achemirou, Paul Miffre

Absents Excusés: Sophie Verney, Fabrice Calmont, Alizée Desmet

Procurations : NEANT

M Bruno Cagny est élu secrétaire de séance.

**DCM2025-01: REPORT DE LA COUPE DE BOIS DE LA PARCELLE 2a DE 2025 A 2030**

Le Maire expose à l'Assemblée la proposition de l'Office National des Forêts de reporter la coupe de bois de la parcelle 2a pour l'état d'assiette 2025 à 2030, le volume mobilisable étant trop faible et l'itinéraire de sortie des bois trop contraignant.

En 2030, la parcelle 2a serait groupée avec la parcelle 3a (prévue en 2030) : le volume commercial serait alors réaliste et la sortie des bois se ferait par les communes de Font-Romeu et Saillagouse après autorisation.

Le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le report de la coupe de bois de la parcelle 2a de 2025 à 2030,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE**

- D'APPROUVER le report de la coupe de bois de la parcelle 2a pour l'état d'assiette 2025 à 2030 ;
- D'AUTORISER le Maire à signer les actes y afférent.

Le Maire,

Laurent LEYGUE

